

Cadre réservé à l'administration :

Numéro de la carte :

FORMULAIRE POUR L'ACCES EN DECHETERIE RESERVE AUX PARTICULIERS

CARTE D'ACCES AVEC DUREE LIMITEE (2 semaines maximum)

MAJ 01/01/2020

Vos coordonnées

NOM Prénom

Adresse

Commune

Téléphone

Mail

numéro d'immatriculation
ET modèle du véhicule
(jusqu'à 3 véhicules par carte)

Vos données sont conservées dans une base de données et utilisées par la CCDSV à des fins statistiques. Pour toute modification, contacter la CCDSV.

Mode d'emploi

La CCDSV délivre des cartes d'accès cartes d'accès temporaire pour un usage non professionnel

Se munir d'un justificatif de domicile ET de la carte grise du (ou des) véhicule(s).

Après usage, restituer la carte au gardien en déchèterie ou à la CCDSV.

Par année civile : **12 passages gratuits**, tarif payant de 15,00 € à partir du 13^{ème} passage.

1 carte gratuite par foyer. Une 2^{ème} carte (ou en cas de dégradation ou perte ou vol), est facturée 20,00 €.

Les usagers sont tenus de respecter le règlement en vigueur en déchèterie et notamment :

- trier ses déchets dans les bennes dédiées ;
- faire preuve de courtoisie envers les gardiens et entre usagers.

Pour rappel, les véhicules de plus de 3.5 tonnes, les tracteurs et les véhicules non immatriculés sont interdits.

Accès aux déchèteries de Frans (ZA du Pardy) et des Bruyères (ZI de Reyrieux, à Toussieux).

Horaires des déchèteries :

- du 1^{er} octobre au 31 mars : lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ; samedi : 9h00 à 17h00 ;
- du 1^{er} avril au 30 septembre: lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 ; samedi : 9h00 à 18h00 ;
- fermé dimanche et jours fériés

Date et signature (vaut acceptation du règlement des déchèteries)